

Agnès PIMBERT

p

Maître p de conférences en droit privé - Université de Poitiers
Equipe de Recherche en Droit Privé. EA 1230 - Université de Poitiers
agnes.pimbert@univ-poitiers.fr

Enseignements - Divers enseignements en droit civil, droit commercial, droit du travail et droit des assurances, dont :

- Droit du contrat d'assurance

Master 2 Assurances et épargne- Université de Poitiers

- Introduction à l'assurance

L1 Parcours droit et techniques de l'assurance- Université de Poitiers

- Droit de la responsabilité civile délictuelle

Préparation à l'examen d'entrée au CRFPA- IEJ- Université de Poitiers

Activité de recherche

Publications

** Ouvrages*

p

« L'essentiel du droit des assurances », éd. Gualino, 2012, à paraître
« Droit et pratique Assurances », dir. L. Grynbaum, éd. L'Argus de l'assurance, éd. 2010/ 2011 et 2011/2012
« Assurances, contrat, marché du particulier », feuillets mobiles, éd. Dalloz- L'Argus de l'assurance, dir. L. Grynbaum, 2006-2009
« Le droit civil en fiches », collection Optimum, éd. Ellipses, 2009
« Les contrats de conseil », fasc. 2030, JCl. Contrats- distribution

pp

- Thèse de doctorat : « Le contrôle judiciaire du contrat d'assurances terrestres : essai sur les rapports entre le droit commun des contrats et le droit spécial de l'assurance », dir. Ph. Rémy, Poitiers, 2000

** Articles*

« Enjeux assurantiels de la télémédecine », La Tribune de l'assurance, mai 2012, à paraître
« Contrat d'assurance : la déclaration des risques à l'épreuve du droit commun des contrats », LPA 2011, n° 195, p. 7
« Le point de vue sur la prescription. Assurance : les modalités d'application d'un régime spécifique » Jurisprudence Automobile, octobre 2010, p. 18
« Eclairages sur la prescription en matière civile », Jurisprudence Automobile, octobre 2010, p. 13

« Publication de la loi du 17 juin 2008 portant réforme de la prescription en matière civile », Revue Contrats, Conc., Cons., août/septembre 2008, Focus n° 48

* *Notes de jurisprudence*

« Contrat d'assurance responsabilité civile : être ou ne pas être tiers... », note sous Cass. Civ. 2^{ème}, 6 octobre 2011, à paraître

« La responsabilité délictuelle de l'assureur envers un tiers en cas de règlement tardif du sinistre », note sous Cass. Civ. 2^{ème}, 10 mai 2007, LPA 2007, n° 237, p. 14.

« L'agence n'ayant pas vérifié la souscription d'une assurance par le locataire est un tiers responsable du sinistre », note sous Cass. Civ. 2^{ème}, 13 octobre 2005, JCP éd. G 2006, II, 10040

Activités d'encadrement

- Codirection de thèse : « L'information de l'assuré » (M. P. Iloki) - *Université de Poitiers*
- Encadrement de mémoires de Master 2 Assurances et E. Argence - *Université de Poitiers*

Responsabilités administratives

- Responsable de la Licence professionnelle Gestion des Ressources Humaines - *Université de Poitiers*
- Membre de la Commission d'Expertise Scientifique, section 01 Droit privé et sciences criminelles - *Université de Poitiers*
- Membre de la Commission VAE/VAP - Licence professionnelle Gestion des Ressources Humaines - *Université de Poitiers*